

CONSEIL MUNICIPAL DU 12/09/2022
Compte rendu

Date de convocation : L'an deux mille vingt deux le 6 septembre 2022

Le 12/09/2022 se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur DUCHALET Jérôme, Maire,

Etaient présents : Mmes MORIOT Eliane, POPOFF Jocelyne, PRYMAS Marie, REGRAIN VAYSSE Martine, MM DELHOUME Jean-Philippe, SIODLAK Daniel, CRETAUD Laurent, VIRLOGEUX Christophe, DURAND Jean-Pierre

Etaient absent excusés : Mmes MARQUES DE OLIVEIRA Delphine (donne pouvoir à Mme PRYMAS Marie), SCHATZ Christiane (donne pouvoir à M DUCHALET Jérôme), M AUTOURDE Eric (donne pourvoir à Mme POPOFF Jocelyne),

Etaient absents : MM. MATHIOU Nathan, GUERARD Bruno

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Mme PRYMAS Marie

Le quorum étant atteint, lecture est faite des délibérations prises lors du dernier conseil municipal.

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

ORDRES DU JOUR

- ✓ Facturation d'une prestation de débroussaillage
- ✓ Dépenses à imputer au compte 623 « Fêtes et cérémonies »
- ✓ Proposition d'achat -immeuble 2 rue Saint Hippolyte
- ✓ Renouvellement contrat parcours emploi compétences
- ✓ Désignation d'un correspondant incendie
- ✓ Projet de centrale photovoltaïque
- ✓ Mise à disposition d'un agent
- ✓ Tarifs salle omnisport
- ✓ Tarifs salle polyvalente

Questions orales :

- Préservation des sources et fontaines
- Invitation à la signature de la convention de la mutuelle
- Rangement des archives
- Réunion de quartier (mise en place)
- Réunion avec Mme la Préfète le 3 octobre 2022
- Recrutement d'un agent administratif
- Recrutement d'un agent d'animation
- Installation des ENI
- Remplacement d'une armoire réfrigérée
- Installation de l'aire de jeux
- Achat de mobilier aire de jeux/pétanque (aménagement partiel)

DELIBERATIONS

N°	Objet
2022/44	Facturation d'une prestation de débroussaillage
2022/45	Dépenses à imputer au compte 623 "Fêtes et Cérémonie"
2022/46	Proposition d'achat - immeuble 2 rue Saint Hippolyte
2022/47	Renouvellement contrat parcours compétences
2022/48	Désignation d'un correspondant incendie
2022/49	Projet de centrale photovoltaïque
2022/50	Mise a disposition d'un agent

2022/44: Facturation d'une prestation de débroussaillage

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une prestation exceptionnelle de débroussaillage a eu lieu chez Monsieur DREVON rue Saint Eloi à sa demande.

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour facturer à Monsieur DREVON la prestation et propose la somme de 50 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord pour la facturation.

2022/45 : Dépenses à imputer au compte 623 « Fêtes et cérémonies »

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de prendre une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 623 « fêtes et cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

Il propose au conseil municipal de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 623 « Fêtes et cérémonies » :

- D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies, tels que les sapins, les décorations de Noël, les dépenses liées aux diverses manifestations (Marché de Noël, les journées de citoyenneté et de l'environnement ...), les denrées et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations,
- Les fleurs, bouquets, gravures, médailles, cartes cadeaux et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, décès, naissances, départs (retraite, au collège...), récompenses sportives, culturelles ou lors de réceptions officielles.
- Les frais de restauration des élus, des agents communaux, des bénévoles liés aux actions communales ou à l'occasion d'événements ponctuels.
- Les frais de sonorisations
- Les frais d'annonce et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations
- Les dépenses liées à l'achat de denrées et petites fournitures pour l'organisation de réunions, ateliers ou manifestations

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte les engagements de dépenses au compte 6223 « fêtes et cérémonies »

2022/46 : Proposition d'achat – immeuble 2 rue Saint Hippolyte

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de l'offre d'achat de Madame VAZ AZEVEDO pour l'immeuble situé 2 rue Saint Hippolyte. La proposition est d'un montant de 28 000 € revenant au vendeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, refuse la proposition de Madame VAZ AZEVEDO d'un montant de 28 000 €.

Monsieur le Maire propose une contre-proposition à 35 000 € :

Le conseil municipal vote de la manière suivante pour la contre-proposition à 35 000€ :

- 10 pour
- 3 absentions (Mmes PRYMAS et MARQUES DE OLIVEIRA, M VIRLOGEUX)

2022/47 : Renouvellement contrat parcours emploi compétences

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le contrat parcours emploi compétences de M DEFET Lucas est arrivé à son terme le 21 août 2022.

Dans le cadre de son renouvellement, Monsieur le Maire informe les élus des conditions du contrat :

- Contenu du poste : animateur périscolaire
- Durée des contrats : 6 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 20h
- Rémunération : SMIC,

et sollicite l'accord des membres du conseil municipal pour signer la convention avec pôle emploi.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, autorise, à l'unanimité, le renouvellement du contrat de M Lucas DEFET

2022/48 : Désignation d'un correspondant incendie et secours

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un décret publié le 31 juillet 2022 prévoit la désignation d'un correspondant incendie et secours. Il propose M SIODLAK Daniel en tant que titulaire et M DURAND Jean-Pierre en suppléant.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne M SIODLAK Daniel en tant que

titulaire et M DURAND Jean-Pierre en suppléant pour être correspondant incendie et secours.

2022/49 : Projet de centrale photovoltaïque

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29, 1^{er} alinéa ; M. Yann TARRIT, représentant la société TSE, située 55 Allée Pierre Ziller, Valbonne (06650) est venu exposer à Monsieur le Maire le projet d'installation d'un champ photovoltaïque de 5 ha au lieu-dit LES BERNARDS.

Considérant que ce projet s'inscrit dans le cadre de la politique nationale de développement de l'énergie photovoltaïque mais également dans le cadre des objectifs qu'entend poursuivre la Commune dans ce domaine.

Considérant qu'une évolution du document local d'urbanisme sera cependant nécessaire pour la réalisation de ce projet.

Le parc se constitue de structures fixes ancrées au sol, de panneaux solaires, de locaux techniques, un poste de livraison, de portails et une clôture entourant le site.

Ces installations devront être soumises à autorisation d'urbanisme et évaluation environnementale.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré vote comme suit :

- 2 contres : MM DELHOUME Jean-Philippe et CRETAUD Laurent
- 1 abstention : M AUTOURDE Eric
- 10 pour
- **Est favorable** à la réalisation du projet de création d'un parc photovoltaïque sur les parcelles ci-dessus identifiées.
- **Est favorable** à l'évolution du document d'urbanisme en vigueur afin d'établir un zonage permettant l'édification d'installations photovoltaïques ainsi que les constructions, aménagements et travaux nécessaires au projet.
- **Autorise** le Maire à signer tout acte afférent à ce projet.

La séance est suspendue à 19h05 afin de répondre à des questions du public concernant les conséquences de ce projet sur la valeur des maisons voisines. Monsieur le Maire répond qu'une étude de faisabilité va d'abord être effectuée.

La séance reprend à 19h17

2022/50 : Mise à disposition d'un agent

Le recrutement de Madame DA COSTA MOREIRA Séverine en tant qu'adjoint administratif principal 1^{ère} classe ne pouvant intervenir que le 1 octobre 2022, il est proposé aux membres du Conseil municipal la signature d'une convention de mise à disposition par la mairie de Saint Eloy les Mines à la mairie de Vaux pour une période de deux semaines (du 19 au 30 septembre 2022) avec une présence 1 jour sur deux à la mairie de Vaux afin d'assurer la transition du poste actuellement occupé par Madame TIKSAT Neriman.

Après délibération, les membres du conseil municipal à l'unanimité donnent un avis favorable à la mise en place d'une convention de mise à disposition et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Les points suivants à l'ordre du jour sont ajournés :

- ✓ Tarifs salle omnisport
- ✓ Tarifs salle polyvalente

QUESTIONS ORALES

- Préservation des sources et fontaines : M le Maire propose aux membres du conseil municipal de prendre un arrêté pour la préservation des sources et des fontaines.
- Invitation à la signature de la convention de la mutuelle : Mme REGRAIN VAYSSE informe le conseil municipal que la signature de la convention de la mutuelle aura lieu le 30 septembre. Tous les élus des 6 communes partenaires sont invités à la salle des Trillers. Des représentants du département et de la région seront présents. Le buffet

sera préparé par le restaurant d'application du lycée Saint Vincent de Montluçon. Les frais seront pris en charge par la mutuelle et les 6 communes. Le 19 octobre une réunion d'information sera organisée pour les administrés et des permanences seront assurés par la mutuelle tous les vendredis à compter du 27 octobre.

- Rangement des archives : Mme PUILLET secrétaire de la mairie va se renseigner sur les archives qui peuvent être détruit.
- Réunion de quartier (mise en place) : Des réunions de quartiers vont être mises en place à compter de mi-octobre à raison de deux réunions par an.
- Réunion avec Mme la Préfète le 3 octobre 2022 : objet de la réunion : les problématiques locale des territoires organisée par le PETR
- Recrutement d'un agent administratif : Mme DA COSTA MOREIRA Séverine prendra ses fonctions à compter du 1 octobre 2022
- Recrutement d'un agent d'animation : Mme SWIDEREK Emile a pris ses fonctions le 29 août 2022
- Installation des ENI : les deux classes de maternelle ont été équipées.
- Remplacement d'une armoire réfrigérée : remplacement d'un équipement défectueux
- Installation de l'aire de jeux : les jeux sont ouverts
- Achat de mobilier aire de jeux/pétanque (aménagement partiel) : des bancs vont être installés
- Pétition taxe assainissement : un courrier va être distribué dans les boîtes aux lettres en réponse à cette pétition
- Demande de M AUFRERE : il va représenter la commune à une réunion le 20 septembre 2022 à Vierzon concernant l'eau et les terrains inondables et souhaite qu'un élu l'accompagne ou à défaut une prise en charge de ses frais.
- Eclairage public : il prendra fin à 21h00
- Food truck : eat'n go sera présent un mercredi sur deux au parking de la salle omnisport.
- Commission appel d'offre : elle se réunira pour l'ouverture des plis du marché public des travaux de l'auberge le 19 septembre 2022.
- Parking de l'école : pour assurer l'arrivée et le départ des enfants en toute sécurité à l'école, un aménagement du parking va être fait
- Forum des associations : M VIRLOGEUX déplore le peu de visiteurs et va retravailler sur un autre concept avec sa commission. Il remercie Mme MARQUES DE OLIVEIRA et M le Maire pour leur implication.
- Arrivée d'un médecin : le 1 mars 2023, un médecin sera présent sur la commune

Séance levée à 20h30